



## Règlement du concours

Pour la première année, le SIGIDURS propose un concours entre les écoles de son territoire sur le thème de la prévention et du tri des déchets.

Ce projet est divisé en 2 étapes :

### ► Phase 1 : sensibilisation de l'établissement scolaire

Chaque classe inscrite bénéficiera automatiquement d'animations de sensibilisation qui pourront être complétées d'une visite du centre de tri et de la déchèterie de Sarcelles (pour les élèves de CM1 et CM2).

Puis, les élèves auront pour objectif de se mettre dans la peau de petits ambassadeurs du tri et sensibiliser à leur tour le reste des classes de leur école (passage dans les classes, création d'affiches, exposition, vidéo, alimentation d'un blog, création d'un guide du tri...).

### ► Phase 2 : création de la mascotte de l'école

A partir d'emballages collectés, chaque classe devra créer une mascotte sur le thème des déchets qui représentera l'école.

## Les modalités de participation

Ce concours est ouvert à toutes les écoles élémentaires situées dans le périmètre d'action du SIGIDURS. Seule une classe par établissement peut s'inscrire. La participation au concours est entièrement gratuite. La remise des prix se fera au SIGIDURS lors d'un évènement organisé par le Syndicat. Les créations des élèves seront exposées ce même jour.

Un dossier de présentation du projet, remis par le SIGIDURS, devra être complété et remis avant la date limite du 30 avril 2019.

## Le calendrier du concours

Le concours débutera à partir du **lundi 7 janvier 2019**.

La clôture du concours aura lieu le **mardi 30 avril 2019**. Les dossiers et les oeuvres devront être remis avant cette date.

La remise en main propre doit se faire dans les locaux du SIGIDURS (1 rue des Tissonvilliers 95200 SARCELLES) selon les horaires suivants :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 14h à 17h30

Le jury délibèrera au mois de mai 2019.

Les résultats seront annoncés au mois de mai 2019 lors d'un évènement organisé par le SIGIDURS.

	2018				2019				
	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.	Janv.	Fev.	Mars	Avr.	Mai
Inscription des classes au concours									
Séances de sensibilisation sur les déchets									
Début du concours									
Fin du concours remise des dossiers et des œuvres									
Délibération du jury									

Ce planning est susceptible d'être modifié afin de prendre en compte les contraintes des différents acteurs.

## Les critères d'évaluation

- Investissement
- Moyens mobilisés
- Présentation du projet dans le dossier
- Originalité
- Qualité du projet

## Les consignes à respecter

Un dossier pré-rempli par classe devra présenter et détailler chaque phase du projet.

La phase de sensibilisation devra être illustrée et indiquer la méthode utilisée par les élèves; les outils de communication employés et le retour des autres classes (par exemple sous forme d'enquête, de quizz, de reportage et d'interviews des autres élèves).

La mascotte réalisée devra être facilement transportable (1m de largeur sur 1m50 de hauteur maximum).

Toutes les techniques peuvent être employées pour la conception des oeuvres qui devront cependant être conçues à partir d'objets détournés ou d'emballages.

## La composition du jury

- Elus du SIGIDURS
- Agents du SIGIDURS
- Le public

## Les prix

1er prix : un sortie pour la classe avec le transport offert

2ème prix : une bande-dessinée «Deviens le héros de tes déchets» par élève

3ème prix : une peluche SIDGI par élève

Prix coup de coeur décerné par le public : une sortie pour la classe avec le transport offert